FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

SILICONE ACETOXY QA62.100 (WHITE)
Remplace la version : 30-nov.-2020

Date de révision 19-oct.-2021
Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SILICONE ACETOXY QA62.100 (WHITE)
Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société
Bostik Benelux B.V.
Denariusstraat 11
4903 RC Oosterhout
The Netherlands
Tel: + 31 162 491 000

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement
Aucun(e)

Mentions de danger
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger spécifiques de l'UE
EUH208 - Contient 4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one [DCOIT]. Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

De petites quantités de Acide acétique (CAS 64-19-7) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

PBT & vPvB
Ce mélange contient des substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT). Ce mélange contient des substances considérées comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	EC No	CAS No	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH
Hydrocarbons, C13-C23, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0.03% aromatics	932-078-5	--	>25 - <40	Asp. Tox. 1 (H304)		01-2119552497-29-xxxx
Triacetoxy(propyl)silane	241-816-9	17865-07-5	1 - <3	Skin Corr. 1B (H314) (EUH071)		01-2119966899-07-XXXX
Silanetriol, méthyl-, triacétate	224-221-9	4253-34-3	1- <2.5	Skin Corr. 1C (H314) Acute Tox. 4 (H302) (EUH014)		01-2119962266-32-XXXX
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	0.1 - <1	Carc. 2 (H351i)		01-2119489379-17-XXXX
Octaméthylcyclotétrasiloxane	209-136-7	556-67-2	0.01 - <0.1	Repr. 2 (H361f) Aquatic Chronic 1 (H410) Flam. Liq. 3 (H226) (M Factor Chronic = 10) PBT vPBT		01-2119529238-36-XXXX
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one [DCOIT]	264-843-8	64359-81-5	0.01 - < 0.05	Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 2 (H330) Aquatic Acute 1 (H400) M=100 Aquatic Chronic 1 (H410) M=100 (EUH071)	Skin Irrit. 2 :: 0.025%<=C<5% Eye Irrit. 2 :: 0.025%<=C<3% Skin Sens. 1A :: C>=0.0015%	-

Full text of H- and EUH-phrases: see section 16
Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE

Les substances identifiées par un numéro CAS commençant par RR sont des substances pour lesquelles aucun numéro CAS n'est utilisé dans l'UE. Nous utilisons un numéro d'identification interne pour leur suivi dans notre logiciel FDS

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO_2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux Dioxyde de carbone (CO_2). Dioxyde de silicium. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage recommandée Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition De petites quantités de Acide acétique (CAS 64-19-7) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement

Nom chimique	Union européenne	France

Acide acétique 64-19-7	TWA: 25 mg/m³ TWA: 10 ppm STEL: 50 mg/m³ STEL: 20 ppm	VLEP court terme: 10 ppm VLEP court terme: 25 mg/m³
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	VLEP 8h: 10 mg/m³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m³	

Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	73 mg/m³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	700 mg/kg pc/jour	

Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	13 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	3.7 mg/kg pc/jour	

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau de mer	0.0184 mg/l
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg
Eau douce	0.184 mg/l
Sédiments marins	100 mg/kg
Terrestre	100 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Eau douce – intermittent	0.193 mg/l

Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.0015 mg/l

Eau de mer	0.00015 mg/l
Sédiments d'eau douce	3 mg/kg
Sédiments marins	0.3 mg/kg
Terrestre	0.54 mg/kg
Usine de traitement des eaux usées	10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée :. Néoprène™. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374

Protection de la peau et du corps Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide
Aspect Pâte
Couleur Voir la section 1 pour plus d'informations
Odeur Caractéristique
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	.	Sans objet Insoluble dans l'eau
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité relative	Aucune donnée disponible	
Hydrosolubilité	Le produit durcit avec l'humidité	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	

Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	> 21 mm²/s
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	
Densité	0.97

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Le produit durcit avec l'humidité. Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit .

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydrocarbons, C13-C23, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0.03% aromatics --	LD50 > 5000 mg/kg (Rattus) OECD 401	LD50 > 2000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) OECD 402	
Silanetriol, méthyl-, triacétate 4253-34-3	LD50 = 1600 mg/kg (Rattus) OECD 401		
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	>10000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 10000 mg/Kg	>5 mg/l
Octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	LD50 > 4800 mg/kg (Rattus) OECD 401	LD50 > 2400 mg/kg (Rattus) OECD 402	=36 g/m³ (Rattus) 4 h
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one [DCOIT] 64359-81-5	=1636 mg/kg (Rattus)	> 2000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=0.26 mg/L (Rattus) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée L'évaluation des résultats d'essai a été effectuée conformément aux directives de la Commission 92/69 / CEE.

Informations sur le produit					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)		6 jours	Score du produit <=1 Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Par analogie à un autre produit semblable examiné: Aucune irritation après contact avec les yeux. (H319 n'est pas exigé.). L'évaluation des résultats d'essai a été effectuée conformément aux directives de la Commission 92/69 / CEE.

Informations sur le produit					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	œil		6 jours	Score du produit <=1 Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune classification n'est proposée du fait de résultats concluants négatifs. OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Informations sur le produit

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Union européenne
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	Carc. 2

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Union européenne
Octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Repr. 2

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Hydrocarbons, C13-C23, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0.03% aromatics --	EL50 (72h) > 10 000 mg/L (Skeletonema costatum)	LL50 (96h) > 1028 mg/L (Scophthalmus maximus)	-	LL50 (48h) > > 3193 mg/l (Acartia tonsa)		
Triacetoxy(propyl)silan	EC50 (72h):	LC50 (96h) =	-	EC50 (48h) =		

e 17865-07-5	approx. 24 mg/l(Pseudokirchenriella subpicata)	108.89 mg/L		89.59 mg/L		
Silanetriol, méthyl-, triacétate 4253-34-3	EC50 (72h): >500 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 (96h) >500 mg/l (Brachydanio rerio)	-	EC50 (48h) >500 mg/l (Daphnia magna)		
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	LC50 (96h) >10000 mg/l (Cyprinodon variegatus) OECD 203	-	-	-		
Octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	-	LC50: >1000mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: >500mg/L (96h, Brachydanio rerio)	-	EC50: =25.2mg/L (24h, Daphnia magna)		10
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one [DCOIT] 64359-81-5	EC50 (72h) =0.025 mg/L Algae (Scenedesmus subspicatus)(OECD 201)	LC50 (96h) 0.0078 mg/L (Oncorhynchus mykiss)(OECD 203)	-	EC50 (48h) 0.0097 mg/L Daphnia magna (OECD 202)	100	100

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations sur les composants			
Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)			
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one [DCOIT] (64359-81-5)			
Méthode	**Durée d'exposition**	**Valeur**	**Résultats**
OCDE, essai n° 308 : Transformation aérobie et anaérobie dans les sédiments aquatiques		Half-life	1.1-1.3 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Triacetoxy(propyl)silane 17865-07-5	1.23	-
Silanetriol, méthyl-, triacétate 4253-34-3	-2.4	-
Octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	6.49	12400
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one [DCOIT] 64359-81-5	4.4	13

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Triacetoxy(propyl)silane 17865-07-5	La substance n'est pas PBT/vPvB
Silanetriol, méthyl-, triacétate 4253-34-3	La substance n'est pas PBT/vPvB
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	PBT & vPvB
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one [DCOIT] 64359-81-5	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Le produit non durci doit être éliminé comme déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

Catalogue européen des déchets 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé

14.5 Polluant marin	NP
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Sans objet

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation
Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Ce produit contient un produit biocide pour la protection du film sec Contient : 4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one [DCOIT]

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

Polluants organiques persistants
Sans objet

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
EUH014 - Réagit violemment au contact de l'eau
EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H330 - Mortel par inhalation
H361f - Susceptible de nuire à la fertilité
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur plafond
*	Désignation « Peau »
SVHC	Substances très préoccupantes
PBT	Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB	Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC	Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données
Aucune information disponible

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 19-oct.-2021

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sans objet.

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec

toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité